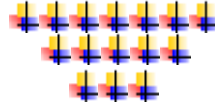


Les brèves du conseil municipal



Séance du 26 octobre 2010



L'an deux mil dix, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS :

- M. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint
- Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint
- Mme Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint

Mmes et MM. les Conseillers municipaux :

- Nadine BROSSARD
- Elisabeth CHOUFFE
- Jean-Marc DESCHAMPS
- Stéphane DODANE
- Jérôme NICOLET
- Stéphane SAUCE
- Jean-Marie TRIPARD

EXCUSÉS :

- Mme Valérie CASSARD, Conseillère municipale
- Mme Anne DESSIRIER, Conseillère municipale
- M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué
- M. Mohamed ROD, Conseiller municipal

POUVOIR :

- M. Patrick LAMBERT-COUCOT à Mme Josette LANGUEBIEN

ASSISTAIT :

- Mme Elia DE ZOTTI, Secrétaire de mairie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme Josette LANGUEBIEN

Mme Josette LANGUEBIEN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité après une précision apportée par M. Daniel ROLET.

I – SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle que les travaux sur la salle polyvalente concernent l'ensemble du bâtiment avec une extension à l'ancien atelier des services techniques. L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancé cette semaine. A l'issue de l'analyse des offres, seuls cinq seront retenus pour présenter une offre définitive. Le classement des candidats sera fondé sur le coût des honoraires (60 %) et la valeur technique (40 %).

Il invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Descriptif sommaire de l'opération :

Les travaux consistent à réorganiser le bâtiment existant d'une superficie de 920 m² et à l'agrandir de 250 m² pour créer une salle de judo et de gymnastique. Une attention particulière sera portée sur la recherche d'une performance thermique et acoustique accrue du bâtiment. L'aménagement des espaces extérieurs d'une superficie de 3 200 m² comprendra notamment la réalisation d'un parking, d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) depuis la rue de Vaire.

Montant des dépenses de l'opération HT :

Le montant total de l'opération HT comprenant le montant des travaux ainsi que les frais d'études est estimé à 2 110 000 €.

Seront exclus du montant prévisionnel des travaux :

- le mobilier dit mobile (tables, sièges, bureaux, armoire vestiaire) ;
- la rémunération des prestations intellectuelles ;
- les frais divers : assurances, frais de dossiers du maître d'ouvrage, etc.

Les dépenses générées seront financées par le budget propre de la commune de Nancray ainsi que par d'éventuelles subventions.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Le calendrier prévisionnel des études et des travaux est sommairement le suivant :

- notification du marché de maîtrise d'œuvre : janvier 2011 ;
- études de la mission diagnostic (DIAG) au dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) : janvier 2011 à octobre 2011 ;
- attribution du marché de travaux, préparation et travaux : janvier 2012 à septembre 2013.

Mode de passation des marchés :

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics. Le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de coordination sécurité et protection de la santé (C.S.P.S.), de contrôleur technique et d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (O.P.C.) seront passés sous forme adaptée (marché à procédure adaptée) selon l'article 28 du code des marchés publics. Le mode de passation des marchés de travaux sera défini ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le programme relatif à l'opération d'agrandissement et de rénovation du bâtiment des associations pour un coût global de 2 110 000 € HT.
- autorise le Maire à :

- lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet ;
- signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération, dans la limite des crédits budgétaires inscrits ;
- inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, études et travaux, pour les exercices à venir.

II – FORÊT :

1 – Tarifs de l'affouage :

Le Maire informe l'assemblée que la commission « bois », réunie le 20 octobre 2010, propose de maintenir les tarifs de l'affouage votés en 2009.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la commission « bois » de maintenir les tarifs de l'affouage fixé par délibération n° 19-09 du 13 février 2009 :
 - lot à couper 4,50 € le stère
 - livré à domicile..... 33,00 € le stère
- précise que ces tarifs sont applicables dès l'année 2010.

3 – Acquisition d'une parcelle de bois :

Le Maire informe l'assemblée que la commission « bois », réunie le 20 octobre 2010, propose d'acquérir une parcelle de bois appartenant à Mme Noëlle AMEY épouse TARBY.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir la parcelle de bois suivante, dont le propriétaire est Mme Noëlle AMEY épouse TARBY, demeurant 28, rue Midol à Besançon :
 - section D, parcelle n° 674, lieudit « Aux Puits » à Nancray, d'une superficie de 30 a 28 ca pour un montant de 1 970 € ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à venir et toute pièce relevant de ce dossier.

III – RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à démocratie de proximité, et notamment son titre V,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

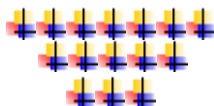
- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;
- de créer deux postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs ;
- de désigner Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire, coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 4,50 € par formulaire "bordereau de district" rempli ;
 - 0,90 € brut par formulaire "bulletin individuel" rempli ;
 - 0,45 € brut par formulaire "feuille de logement" rempli ;
 - 0,45 € par dossier d'adresse collective rempli ;
 - 17,50 € par séance de formation ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2011, au chapitre 012, article 6413 ;
- autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relevant de ce dossier.

Le Maire précise que pour le recrutement d'agents recenseurs, une annonce sera diffusée dans le bulletin municipal, sur le site internet et affichée.

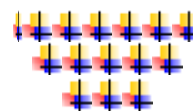
IV – CALENDRIER :

- Cérémonie du 11 Novembre à 10 h 30 aux Monuments aux Morts, suivie de la présentation de l'exposition « Mémoire des Hommes Morts pour la France » préparée par MM. Richard ETIENNE et Patrick GAUTHIER.
- Conseil municipal : vendredi 26 novembre à 20 h 00
- C.C.A.S. : mercredi 3 novembre
- Repas des Anciens : samedi 18 décembre
- Cérémonie des vœux : samedi 8 janvier à 11 h 00

SÉANCE LEVÉE À 21 H 45



INFORMATIONS DIVERSES



➤ RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR :

Nous recherchons une personne pour effectuer des opérations de recensement de la population de Nancray, disponible du 20 janvier au 19 février 2011. Il sera exigé du futur agent recenseur les qualités suivantes :

- niveau d'études suffisant
- capacités relationnelles
- moralité et neutralité
- discrétion
- stabilité dans la fonction
- ordre et méthode
- disponibilité
- ténacité

Si cette offre vous intéresse, merci de faire parvenir une lettre de motivation et un curriculum vitae au secrétariat de mairie pour le 20 novembre 2010 au plus tard.

➤ AFFOUAGE 2010-2011 :

BULLETIN D'INSCRIPTION AFFOUAGE 2010-2011

à déposer au secrétariat de mairie pour le 15 novembre 2010 au plus tard

NOM - Prénom :

Adresse : n°.....rue 25360 Nancray

N° de tél :

demande son inscription pour

Lot à couper :

Stères livrés à domicile : 5 stères

10 stères

Cocher les cases correspondantes

A Nancray, le
(Signature)

LIGUE CONTRE LE CANCER

Sans la Ligue, la Recherche Contre le Cancer en France ne serait pas l'une des meilleures du monde et ceci grâce votre soutien.

Cette année, vos dons pendant la collecte ont encore augmenté de 777 € pour atteindre la somme de 6 166 € et l'accueil réservé aux délégués du village a été très chaleureux.

Votre aide ne s'arrête pas là, puisque chacun peut participer à des dépistages organisés et gérer d'une certaine façon ses attitudes préventives.

La Ligue Contre le Cancer et son comité départemental peuvent compter également sur la fidélité et la générosité de ses adhérents pour mieux mener à bien ses missions sociales locales.

Au nom du Président, le Professeur BOSSET, de tous les ligueurs, les chercheurs, les professionnels de santé, les malades et leurs proches : MERCI

Rappel des coordonnées du [Service proximité Cancer](#)

Vous pouvez rencontrer ces professionnelles gratuitement et confidentiellement à :

BESANÇON : 34, avenue Fontaine Argent
PONTARLIER (jeudi) : C.C.A.S. - 6, rue des Capucins
VALDAHON : Maison des Services
Contact : Tél : 03.81.81.23.77.
Courriel : cd25@ligue-cancer.net

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité du Doubs Besançon
34, avenue Fontaine Argent - B.P. 9999 - 25027 Besançon Cedex
Tél-Fax : 03.81.81.23.77. - Courriel : cd25@ligue-cancer.net

abn

**Amicale des Boulistes
de Nancray**



A NOTER SUR VOTRE AGENDA:

- A partir du mois de décembre, soirée belotte tous les jeudis soirs de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle des associations.
- Assemblée générale : le samedi 22 janvier à 19 h 00 salle des Associations, suivie d'un repas au Restaurant du Plateau.

Contacts : René MOUGIN (Président) – 18, rue de Roche – 03 81 55 25 60
Albert CATTET (Vice-Président) – 1, rue des carrières – 03 81 55 25 95
Cyrille CHENU (Trésorier) – 10, route de la Chevillotte – 03 81 63 09 66
Cyril FOULON (Responsable Section Licenciés) – 19, rue du musée – 03 81 63 57 16
Isabelle VERDOT (Secrétaire) – 1, route d'Osse – 03 81 55 21 92
Bruno CATTET (Vice secrétaire) – 1, rue des carrières – 03 81 55 28 56
Christophe MIAZZA (Vice-Trésorier) – 6, route de la Chevillotte – 03 81 55 26 66